

---

### **Droit antidumping**

Droit additionnel imposé par le pays importateur lorsque les importations sont vendues à un prix inférieur au prix "normalement" pratiqué sur le marché du pays exportateur et qu'elles causent ou menacent de causer un préjudice important à une industrie nationale du pays importateur.

### **Droit compensateur**

Droit additionnel imposé par le pays importateur pour compenser les subventions gouvernementales du pays exportateur lorsque les importations ainsi subventionnées causent ou menacent de causer un préjudice important à une industrie nationale du pays importateur.

### **Droit d'établissement**

Droit permettant aux investisseurs étrangers d'établir de nouvelles entreprises ou d'acquérir des entreprises existantes au même titre que les nationaux.

### **Droit de douane**

Taxe prélevée sur les marchandises importées d'un pays ou d'un territoire douanier.

### **Droit de douane saisonnier**

Imposition de droits de douane différents selon la saison durant laquelle les produits sont importés, c'est-à-dire relèvement des droits lorsque les produits agricoles sont en saison dans le pays importateur.

### **Droit de douane spécifique**

Taux de droit établi en fonction d'un montant exigible par unité au lieu d'être exprimé en pourcentage de la valeur du produit.